

## Capsule historique

# Église à Saint-Philémon



Si au temps de Champlain, de Talon, de Frontenac, de Montcalm et de Lévis, la religion catholique était rassembleuse, c'est qu'elle était seule. Aucune concurrence. C'est ce que veut suggérer la photo de cette église construite vers 1900 à Saint-Philémon. Toute autre religion que la religion catholique était interdite en Nouvelle-France. C'était une religion d'État et tout le monde se devait d'être catholique. La religion catholique ralliait l'ensemble de la population et de ce fait, elle assurait la cohésion sociale. La multiplicité des croyances en sol québécois depuis la Conquête empêche aujourd'hui l'Église catholique ou toute autre religion de jouer ce rôle.

L'État prend donc la relève. L'identité citoyenne est la seule qui puisse désormais nous rassembler. Au-delà de nos allégeances multiples, nous sommes tous Québécois. À nous de définir collectivement ce que ça veut dire. Une majorité de Québécois sont encore catholiques, mais un nombre de plus en plus grand se dit catholique d'origine. Ça permet de voir les choses autrement, sans pour autant devoir renier l'histoire. Le respect des traditions et l'ouverture au changement font alors bon ménage. On ne vit pas aujourd'hui comme nos ancêtres au temps de la Nouvelle-France, sans électricité, sans moteur, sans eau courante et sans démocratie. Le fait d'avoir été d'anciens Canadiens catholiques dirigés par des rois et des seigneurs ne nous empêche pas de vouloir maintenant que le Québec soit une société laïque et démocratique gouvernée par des élus. Nul besoin de renier notre histoire personnelle et collective pour se rallier à cette idée de laïcité rassembleuse qui se traduit par la neutralité politique et religieuse de l'État et de son personnel, seul moyen de rendre tout le monde à l'aise, au bureau de poste, à la municipalité, à l'école, à l'hôpital, au Palais de justice, au poste de police et d'éviter les conflits de valeur entre souverainistes, fédéralistes, catholiques, protestants, musulmans, juifs, témoins de Jehova, athées, etc. À chacun, ses croyances et ses convictions dans le respect des lois, votées par un parlement élu et inscrites dans une chartre.